

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

**Objet :** Cotation « Pays d'art et d'histoire »

L'an deux mille vingt et deux, le 27 juin 2022, le comité syndical du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, convoqué le 20 juin, s'est réuni dans l'espace de conférence Max Lejeune de l'immeuble Garopôle sous la présidence de Patricia POUPART.

Etaient présents : Isabelle ALEXANDRE, Franck BOUCHEZ, Jean-Pierre BOUDINELLE, Michèle BRIET, Emmanuel DELAHAYE, Dominique DELANNOY, Pascal DEMARTHE, Anne-Marie DORION, Bernard DUQUESNE, Denis DUROT, Joël FARCY, Christiane FRANCOIS, Jean GORRIEZ, Francis GOUESBIER, Guy HAZARD, Sabrina HOLLEVILLE MILHAT, Claude JACOB, Eric KRAEMER, Julien LEFEBVRE, Pascal LEFEBVRE, Christian LESENNE, Serge MAKO, José MARQUE, Jean-Charles MARTEL, Jocelyne MARTIN, Christophe MENNESSON, Arnaud PETIT, Danielle PIERRU, Patricia POUPART, Jacky THUEUX, Angelo TONOLLI, Catherine TSCHANZ, Christine VANHEE, Jean-Claude ZBOROWSKA

Etaient excusés ayant donné pouvoir : Nathalie CORNILLE, France FONGUEUSE, Claude HERTAULT, Catherine QUIGNON, Thierry RUELLET.

Délibération n°TD.CS22.14

Baie de Somme 3 Vallées s'est engagé aux côtés de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme, de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre, de 50 communes du territoire et de structures partenaires (Département, syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, association de Valloires) dans une candidature au label Pays d'art et d'histoire.

Le dossier de candidature Pays d'art et d'histoire « Ponthieu – baie de Somme » sera présenté devant la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) des Hauts-de-France le 24 novembre 2022. Suite à l'avis favorable de cette commission, le préfet de Région prononcera par décret la création du Pays d'art et d'histoire « Ponthieu – baie de Somme ».

Le label Pays d'art et d'histoire sera porté par le syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées : un service Pays d'art et d'histoire sera recruté au cours de l'année 2023 pour mettre en œuvre le projet Pays d'art et d'histoire. Un budget annuel lui sera alloué pour réaliser le plan d'actions et répondre aux dépenses de fonctionnement et de communication du service.

Les modalités de financement du projet Pays d'art et d'histoire ont été définies en concertation avec l'ensemble des élus adhérents lors des instances de gouvernance du projet (assemblées et comités de pilotage Pays d'art et d'histoire).

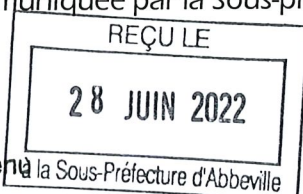
Au regard des compétences mobilisées par le label (culture, patrimoine, tourisme, jeunesse, éducation, urbanisme, développement durable,...), les communes et les EPCI du périmètre Pays d'art et d'histoire seront sollicités financièrement. Ainsi, une cotation d'un montant de 1,10 € par habitant (selon population DGF, à l'instar des autres cotisations de Baie de Somme 3 Vallées) a été fixée.

Les communes et les EPCI seront invités à voter le montant de cette cotation au sein de leur organe de gouvernance et de l'inscrire à leur budget annuel à partir de 2023. Baie de Somme 3 Vallées sollicitera chaque commune et intercommunalités au cours de l'année pour le règlement.

- Vu le budget prévisionnel Pays d'art et d'histoire établi pour l'année 2023
- Considérant la nécessité de fixer le montant de la cotation « Pays d'art et d'histoire » pour les communes et les EPCI adhérents

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de fixer le montant de la contribution à verser par les communes adhérentes à la mission « Pays d'art et d'histoire » à 1,10€ par habitant
- de fixer le montant de la contribution à verser par les EPCI adhérents à la mission « Pays d'art et d'histoire » à 1,10 € par habitant
- de dire que la population prise en compte pour le calcul des contributions de chacun sera la population DGF pour 2023, communiquée par la Sous-préfecture d'Abbeville.
- 



Pour Extrait conforme,  
La Présidente,  
Patricia POUPART

Délibération exécutoire compte-tenue de sa transmission au contrôle de légalité le : 28/06/2022  
et de son affichage ou de sa notification le : 28/06/2022